



L'immigration professionnelle en France depuis 2000

Hippolyte d'Albis, Ekrame Boubtane

► To cite this version:

Hippolyte d'Albis, Ekrame Boubtane. L'immigration professionnelle en France depuis 2000. Réalités industrielles. Annales des mines, 2021, 2021/2, pp.40-43. 10.3917/rindu1.212.0040 . halshs-03229920

HAL Id: halshs-03229920

<https://shs.hal.science/halshs-03229920>

Submitted on 21 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'immigration professionnelle en France depuis 2000

Par Hippolyte d'ALBIS

École d'économie de Paris, CNRS

et Ekrame BOUBTANE

CERDI-CNRS, Université Clermont Auvergne

L'immigration professionnelle des ressortissants des pays ne faisant pas partie de l'Espace économique européen a représenté en moyenne un peu plus de 13 200 personnes par an entre 2000 et 2018. Les flux annuels, qui sont sensibles aux alternances politiques, sont en hausse constante depuis 2012. L'immigration professionnelle est très majoritairement masculine et très concentrée sur Paris et quelques départements limitrophes. Depuis 2008, deux inflexions majeures sont constatées. Premièrement, l'immigration professionnelle très qualifiée progresse à un rythme soutenu et a dépassé le nombre de 6 500 personnes en 2018. Deuxièmement, une part significative de l'immigration professionnelle relève d'une politique de régularisation par le travail de personnes en situation irrégulière, dont des déboutés du droit d'asile.

L'immigration suscite toujours des débats et controverses passionnés. Mais force est de constater que le cas spécifique de l'immigration pour raison professionnelle engendre des positions particulièrement polarisées. Ses partisans s'appuient sur sa longue histoire et mettent en avant tous ces « étrangers qui ont fait la France », des prix Nobel aux ouvriers des usines des Trente Glorieuses. Ses opposants avancent, quant à eux, l'idée qu'il est illogique de faire venir des étrangers pour travailler en France alors même qu'il y a tant de personnes sans emploi et que, facteur aggravant, le taux d'emploi des étrangers est inférieur à celui du reste de la population. Même si leurs arguments ne résistent pas à l'analyse économique, dans les faits, ce sont les seconds qui ont largement emporté la bataille de l'opinion.

Depuis des décennies, il existe un consensus politique pour limiter l'immigration professionnelle au minimum. Seules deux filières sont tolérées : les professionnels étrangers disposant d'une compétence recherchée non disponible sur un bassin d'emploi donné, et les personnes hautement qualifiées, que l'on nomme systématiquement « les talents », sans vraiment se rendre compte du mépris que cette appellation révèle à l'endroit du reste de la population. L'idée d'une politique de quotas revient alors régulièrement sur le devant de la scène, sans que l'on sache très bien si c'est pour encourager ou décourager la migration, mais qui de toutes les façons rencontre un franc succès, car elle donne à penser que la politique migratoire est maîtrisée par l'État.

Dans cet article, nous proposons un panorama chiffré de l'évolution de l'immigration professionnelle en France de-

puis vingt ans et une mise en perspective à partir d'études récentes évaluant les effets de cette immigration sur l'économie. Malgré la rhétorique – un peu facile et trop souvent utilisée – reposant sur la dénonciation de l'insuffisance ou de l'occultation des statistiques migratoires, les données chiffrées sur la politique d'immigration professionnelle sont en France à la fois complètes et de bonne qualité. Encore faut-il s'entendre sur ce que l'on mesure. Nous présentons ici des statistiques élaborées à partir de bases de données du ministère de l'Intérieur, lesquelles recensent les titres de séjour délivrés aux étrangers. Ces bases ont l'immense avantage d'être exhaustives, d'être disponibles sur une longue période puisqu'elles couvrent désormais deux décennies, et de distinguer l'immigration professionnelle des autres motifs d'admission au séjour. Cette exhaustivité est particulièrement précieuse en France, car il n'existe pas, à l'instar d'autres pays, de registres de la population. Les autres évaluations reposent sur des statistiques tirées d'enquêtes (y compris celles réalisées à grande échelle, comme dans le cas du recensement) ; elles comportent donc potentiellement des biais d'estimation d'une population par définition difficile à cerner, car mobile.

Il est évident que les données construites à partir des titres de séjour ne couvrent pas les personnes qui n'en ont pas, soit parce qu'elles en sont dispensées à l'instar des ressortissants des pays de l'Union européenne, ou soit parce qu'elles sont dans l'irrégularité. Comme les sources alternatives ne permettent pas d'évaluer précisément ces deux populations particulières, ni de distinguer l'immigration professionnelle de l'immigration intervenant pour tout

autre motif, il suffit de s'en tenir à ce que l'on mesure et de bien préciser le champ couvert. Nous nous intéressons aux personnes étrangères à qui l'on a délivré une autorisation de résider en France pour un motif professionnel. C'est bien la dimension politique – ou discrétionnaire – de la migration qui est ici appréhendée. Les flux annuels sont calculés à partir de la date de début de validité du premier titre autorisant à résider au moins un an en France (d'Albis et Boubtane, 2015).

Au cours de la période allant de 2000 à 2018, en moyenne sur un an, ce sont un peu plus de 13 200 personnes qui ont obtenu un premier titre pour motif professionnel. Comparée aux 750 000 jeunes qui, chaque année, arrivent sur le marché du travail, la migration professionnelle est donc un phénomène quantitativement marginal. Ce constat est renouvelé lorsqu'on la compare aux migrations pour autres motifs. Le graphique ci-après (voir la Figure 1) représente, sur la période précitée, les flux professionnels annuels et leur part dans le flux migratoire total. On voit tout d'abord que cette part est faible (6,8 % sur l'ensemble de la période) et qu'elle évolue étroitement avec le flux d'immigration professionnelle, ce qui indique que le flux correspondant à ce motif est plus fluctuant que le flux total. La période récente marque une nette augmentation des flux professionnels et de leur part dans le flux total.

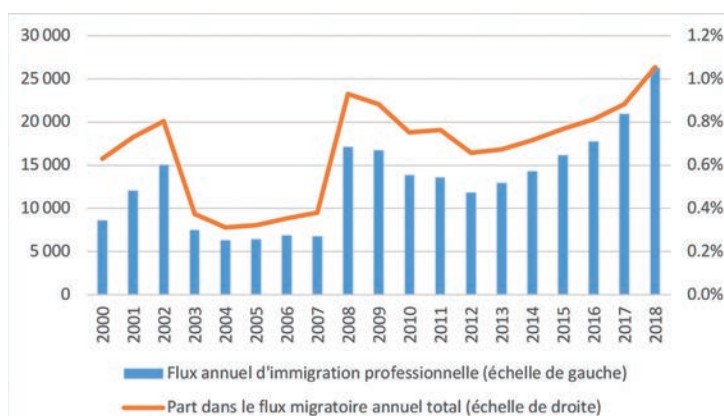


Figure 1 : Flux annuels d'immigration professionnelle en France, sur la période de 2000-2018 – Source : calculs réalisés par les auteurs à partir de la base AGDERF du ministère de l'Intérieur.

Plusieurs périodes peuvent être clairement distinguées dans le graphique ci-dessus. Les flux annuels sont très faibles entre 2003 et 2007, soit sous la présidence de Jacques Chirac pendant que Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin se succèdent au ministère de l'Intérieur. On constate ensuite une forte hausse au début de la présidence de Nicolas Sarkozy (Michèle Alliot-Marie est alors ministre de l'Intérieur), suivie d'une baisse lorsque Brice Hortefeux et Claude Guéant sont au ministère de l'Intérieur. À partir de l'élection de François Hollande, la hausse est continue. L'évolution de la migration professionnelle est clairement en phase avec l'alternance politique. L'économie affecte elle aussi l'évolution de la migration professionnelle : on voit que celle-ci diminue à la suite des crises de 2002 et 2009. D'Albis *et al.* (2016) ont ainsi montré qu'un choc positif sur les revenus ou négatif sur le chômage entraînait une hausse de la migration professionnelle en France.

Les personnes immigrées pour motif professionnel sont très majoritairement des hommes ; ils représentent les trois quarts des flux annuels depuis 2012. Leur part était avant plus fluctuante, atteignant un maximum de 85 % en 2008. Leur pays d'origine se situe essentiellement en Afrique (47 % sur l'ensemble de la période) et, dans une moindre mesure, en Asie (30 %). Parmi les titres de séjour pour motif professionnel, le ministère de l'Intérieur distingue six principaux sous motifs.

L'essentiel du flux (72 % sur l'ensemble de la période) concerne les salariés, qui typiquement ont un contrat de travail avec un employeur localisé en France. Pour faire venir un ressortissant étranger (originaire d'un pays hors Espace économique européen), il faut que ce dernier constitue un dossier qui transite par Pôle emploi et les services régionaux des ministères chargés de l'Économie et du Travail. Si sa demande est acceptée, le futur employé doit d'abord déposer une demande de visa dans son pays, puis, une fois entré en France, il doit faire une demande de titre de séjour. Le système est assez long et peu efficace. Une seconde catégorie, très marginale (2 %), concerne les actifs non salariés, tels que les artisans, commerçants ou entrepreneurs. Une troisième catégorie recouvre les saisonniers ou temporaires (9 %) qui sont autorisés à travailler entre six et douze mois. On regroupe ces trois catégories dans un ensemble que l'on va qualifier d'« immigration professionnelle non sélective ».

Le reste du flux, que l'on nommera par symétrie « immigration professionnelle sélective », regroupe toutes les personnes très qualifiées que l'on cherche à attirer en France. L'histoire administrative de cette course aux cerveaux est riche : le 11 mai 1998, la loi dite RESEDA proposait déjà de créer des titres spécifiquement dédiés aux professions artistiques, culturelles et scientifiques (OCDE, 2017). Plusieurs rapports parlementaires et administratifs vont appeler à encourager cette migration : le titre dédié va changer plusieurs fois de nom – il s'appelle désormais Passeport talent –, mais l'esprit initial de la loi RESEDA va rester. Cette immigration est la quintessence de celle que le Président Sarkozy qualifiera de « choisie » et qu'il appellera à développer au dépend d'une immigration qualifiée de « subie ». Sans toutefois utiliser cette terminologie

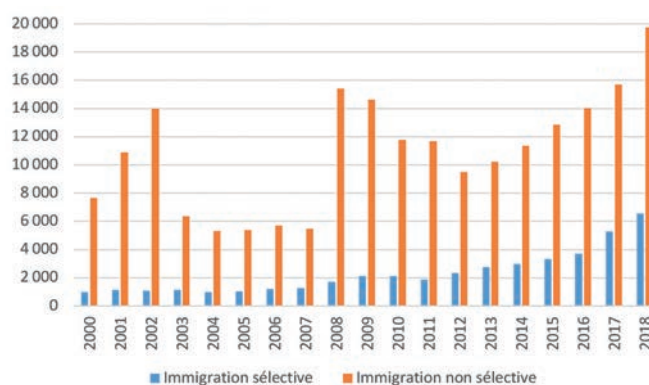


Figure 2 : Flux annuels d'immigration professionnelle sélective et non sélective en France, sur la période 2000-2018 – Source : calculs réalisés par les auteurs à partir de la base AGDERF du ministère de l'Intérieur.

clivante, de nombreux experts sont néanmoins en phase avec cette politique qui vise simplement à encourager la migration des plus qualifiés et à décourager la migration de ceux qui ne le sont pas.

Le graphique de la page précédente (voir la Figure 2) représente les flux annuels des immigrations sélective et non sélective. La première, qui était marginale jusqu'en 2007, avec moins de 1 300 titres par an, se développe depuis à un rythme soutenu ; elle a dépassé le seuil des 6 500 personnes en 2018. Ce nombre peut sembler faible ; il faut néanmoins se rappeler, à titre de comparaison, qu'en 2018, 14 000 personnes ont soutenu une thèse de doctorat en France. La migration non sélective reste, quant à elle, plus en phase avec le cycle politique décrit plus haut.

Les flux migratoires sont très inégalement répartis sur le territoire français (d'Albis et Boubtane, 2018b), mais cette inégalité atteint des sommets dans le cas de l'immigration professionnelle. Sur la période allant de 2000 à 2018, pour près du quart, l'immigration professionnelle sélective est allée à Paris, tandis que plus de la moitié s'est concentrée dans six départements (Bouches-du-Rhône, Isère, Paris, Rhône, Essonne et Hauts-de-Seine). À l'inverse, 31 départements ont accueilli, en moyenne, moins d'une personne par an. Pour l'immigration professionnelle non sélective, deux départements (Paris et Hauts-de-Seine) concentrent à eux seuls plus de 40 % du flux.

L'obtention d'un premier titre de séjour signifie souvent que le récipiendaire vient d'arriver en France. On parle alors d'entrées régulières. Cela concerne la quasi-totalité des personnes relevant de la migration professionnelle sélective, mais qu'une grosse minorité de la migration non sélective (ministère de l'Intérieur, 2019). L'obtention d'un premier titre de séjour peut en effet concrétiser une régularisation par le travail d'une personne qui est soit entrée irrégulièrement sur le territoire, soit, au contraire, qui est entrée régulièrement en France (avec un visa de tourisme, par exemple) et dont le droit au séjour a expiré. Le graphique ci-après (voir la Figure 3) représente les flux annuels d'immigration professionnelle non sélective en distinguant les entrées régulières des régularisations par le travail. On voit que ces dernières ont connu un fort

développement en 2008 et qu'elles sont en constante progression depuis 2013. Depuis cette date, la régularisation par le travail représente au moins 40 % de l'immigration professionnelle non sélective.

Chaque année, des personnes ayant déposé une demande d'asile en France sont admises au séjour pour des raisons qui ne sont pas humanitaires (d'Albis et Boubtane, 2018a). Concrètement, elles sont déboutées du droit d'asile, mais obtiennent le droit de résider pour un autre motif, celui-ci est le plus souvent familial, mais il peut aussi être professionnel. Entre 2000 et 2018, en moyenne annuelle, 1 317 personnes ayant demandé l'asile ont ainsi obtenu un premier titre de séjour pour motif professionnel, soit 10 % du total. Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit de migration professionnelle non sélective ; chaque année, ce sont moins de 4 personnes qui entrent dans le cadre de la migration sélective. Au cours des dernières années, ces admissions relèvent dans la plupart des cas d'une régularisation par le travail. En 2018, par exemple, 2 589 personnes ayant demandé l'asile à leur arrivée en France ont obtenu un premier titre de séjour professionnel, dont 2 551 dans le cadre d'une régularisation par le travail.

L'analyse des effets économiques de l'immigration professionnelle repose très souvent sur une approche micro-économique qui vise à mesurer l'effet de l'arrivée de travailleurs étrangers sur les salaires et l'emploi dans les secteurs concernés. Par exemple, Signorelli (2020) montre que la réforme de 2008 de la liste des métiers en tension a accru l'emploi de travailleurs étrangers sans réduire l'emploi des personnes résidentes. Ce type d'analyse est utilement complété par les approches macro-économiques qui permettent de prendre en compte les externalités (positives ou négatives) engendrées par la migration. Les travailleurs étrangers sont aussi des consommateurs et des contributeurs aux finances publiques, ce qui affecte les équilibres économiques et, habituellement, renforce les effets positifs de la migration.

Par ailleurs, les personnes autorisées à séjourner pour des motifs autres que le travail, peuvent aussi contribuer à l'économie du pays d'accueil par leur travail, leur consommation, etc. Pour la France, d'Albis *et al.* (2016) montrent ainsi que l'effet économique de la migration familiale est plus important que celui engendré par la migration professionnelle, allant ainsi à l'encontre de l'idée reçue qui associe systématiquement la migration familiale à un fardeau économique. Au total, la migration et la croissance économique interagissent, s'influençant mutuellement positivement. La migration peut dès lors être considérée comme pro-cyclique.

Bibliographie

D'ALBIS H. & BOUBTANE E. (2015), « Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013) », *Population* 70 (3), pp. 487-523.

D'ALBIS H. & BOUBTANE E. (2018a), « L'admission au séjour des demandeurs d'asile en France depuis 2000 », *Population et Sociétés*, n°552.

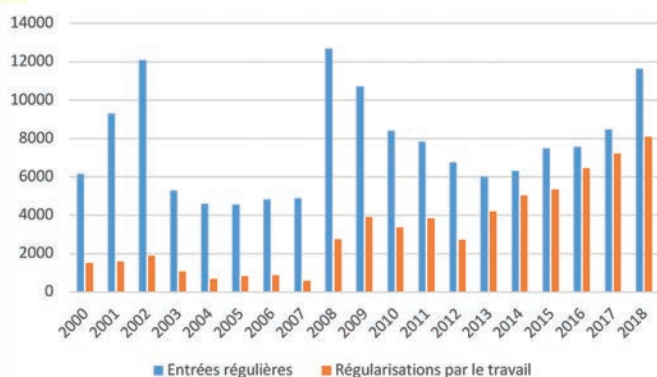


Figure 3 : Flux annuels d'immigration professionnelle non sélective en France, en distinguant les entrées régulières des régularisations par le travail, sur la période 2000-2018 – Source : calculs réalisés par les auteurs à partir de la base AGDERF du ministère de l'Intérieur.

D'ALBIS H. & BOUBTANE E. (2018b), « Une cartographie de l'immigration en France métropolitaine depuis l'an 2000 », *Hommes et Migrations* 1323, pp. 16-21.

D'ALBIS H., BOUBTANE E. & COULIBALY D. (2016), "Immigration policy and macroeconomic performances in France", *Annals of Economics and Statistics* 121-122, pp. 279-308.

Ministère de l'Intérieur (2019), « Les étrangers en France – Rapport au Parlement sur les données de l'année 2018 », Paris.

OCDE (2017), *Le recrutement des travailleurs immigrés : France 2017*, Paris, Éditions OCDE.

SIGNORELLI S. (2020), *Do skilled migrants compete with native workers? Analysis of a selective immigration policy*, document de travail, Paris School of Economics.